

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL DE L'UFR DE MEDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMEDICALES  
SEANCE PLENIERE DU LUNDI 24 MARS 2025**

Le Conseil de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales s'est réuni le lundi 24 mars 2025 à 08 h 00, sous la présidence de Monsieur le Professeur Pierre CLAVELOU, Doyen-Directeur de l'UFR.

La liste élargée des membres du Conseil, jointe en annexe, indique les présents et les délégations de pouvoir.

Monsieur le Doyen donne lecture du procès-verbal de la séance précédente (en date du 17 février 2025). Il est adopté à l'unanimité.

Il annonce la parution imminente au Journal Officiel des arrêtés portant déclaration de vacances des emplois hospitalo-universitaires et de Médecine Générale au titre de l'année 2025, et concernant uniquement les postes vacants suite aux mutations et départs à la retraite. Pour Clermont-Ferrand, neuf postes sont vacants dont deux postes de PU-PH gelés ; les quatre ouvertures de postes de PU-PH et les trois de MCU-PH ont été actées par le Ministère. Une seconde vague d'arrêtés suivra courant juin, qui portera sur les créations de postes hospitalo-universitaires et mono-appartenants (les créations d'un poste de PU de territoire et deux postes de MCU ont été demandées pour Clermont-Ferrand).

La parole est ensuite donnée à Monsieur le Docteur Loïc BLANCHON, référent Promotion de l'Offre de Formation, qui présente un bilan du Salon Auversup et de la Journée Portes Ouvertes (annexe A), dont il assure la charge organisationnelle au sein de la Cellule Communication en collaboration avec Madame Coraline BONDIEU, Responsable Administrative Adjointe. Ces deux événements, qui se sont respectivement déroulés du 16 au 18 janvier 2025 à la Grande Halle, et le 15 février 2025 sur le site des UFRs de Médecine et de Pharmacie, ont rencontré un vif succès. Comme chaque année, il est fait appel à la bonne volonté de tous les enseignants et des personnels administratifs pour l'animation des manifestations 2025-2026 (accueil, stands, conférences, visites etc...).

## **I – QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

---

### **1.1 – Informations relatives au Prix Marius Renoux**

Monsieur CLAVELOU rappelle le contexte de ce prix : en 1980 l'Université d'Auvergne a accepté un legs effectué par Madame RENOUX en vue de la création d'un prix portant le nom de Marius Renoux. Les produits de ce legs sont distribués chaque année sous la forme de prix décernés aux internes les mieux classés lors des Epreuves Classantes Nationales. Une somme est conservée pour fleurir la sépulture, qui se trouve au cimetière de Beaumont, comme prévu au testament.

Il précise que des problèmes d'organisation administrative au sein des services centraux de l'Université n'ont pas permis de mettre en œuvre cette mesure durant les deux dernières années universitaires.

Depuis la dernière réforme du 3<sup>ème</sup> cycle, sont récompensés les étudiants clermontois lauréats des quatre principales filières, à savoir pour le prix 2025 et au titre des EDN 2023-2024 :

- Biologie :  
Etat néant
- Spécialités Médicales :  
Madame Marjolaine BENDERITTER-CAYRE  
Service de Dermatologie Vénérologie CHU Clermont-Ferrand (Pr Michel D'INCAN)
- Spécialités Chirurgicales :  
Madame Sophie LANE  
Service de Gynécologie Obstétrique CHU Clermont-Ferrand (Pr Denis GALLOT)
- Médecine Générale :  
Monsieur Pierre-Benoît DUVERGER  
Service de Médecine Générale CHU Clermont-Ferrand

Il soumet à l'approbation des membres du Conseil les propositions suivantes :

- montant du prix 2025 par lauréat : **400 euros**, déterminé en fonction du montant des produits du legs,
- attribution de la somme de **102 euros** permettant de fleurir la sépulture à Toussaint.

Après échanges de vue, ces propositions reçoivent un avis favorable unanime.

## **II – ENSEIGNEMENT**

---

### **2.1 – Calendrier des examens, 2<sup>ème</sup> période, année universitaire 2024/2025**

Le Doyen soumet à l'approbation du Conseil le calendrier des examens de 2<sup>ème</sup> période, présenté par année d'études, document préalablement adressé à l'ensemble des membres (annexe B).

Aucune remarque particulière n'étant formulée, notamment de la part des élus étudiants, ce calendrier est approuvé à l'unanimité.

### **2.2 – Master Biologie Santé : annexe à la fiche de co-portage**

Monsieur le Doyen rappelle que le Master Biologie Santé est co-accrédité entre l'UFR de Médecine et l'UFR de Biologie qui en est le porteur principal.

A la rentrée 2025, le parcours « Produits de Santé Innovation (PSI) » de ce Master, parcours porté par l'UFR de Pharmacie et placé sous la responsabilité de Monsieur GONCALVES-MENDES et Madame LAINE, sera ouvert en contrat d'apprentissage (au titre de la 2<sup>ème</sup> année).

A ce titre, s'agissant d'une évolution, une annexe est ajoutée à la fiche de co-portage de ce Master (annexe C) qui fait notamment apparaître une nouvelle ventilation des recettes générées, à hauteur pour Médecine de 10 % en Apprentissage et de 10 % en Formation Continue dont contrat de Professionnalisation.

Cette annexe à la fiche de co-portage est donc soumise à l'approbation des membres du Conseil qui donnent un avis favorable unanime.

### **2.3 – DFGSM 3 : modification des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences, année universitaire 2024/2025**

La parole est donnée à Madame le Professeur HENQUEL, responsable du DFGSM. Elle explique que, du fait de la modification du 2<sup>ème</sup> cycle des études médicales, une partie des enseignements de DFASM 1 est passée depuis l'an dernier en fin de troisième année. Pour la première fois l'an passé, les étudiants de troisième année n'ayant pas validé les UE de la période 3 (Cardiologie/Pneumologie et Neurologie/Ophthalmologie) pouvaient les passer de façon dérogatoire en 4<sup>ème</sup> année, alors que normalement aucune dette n'est possible entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> cycle. Cette année, la seule solution possible a été d'intégrer totalement ces UE de 4<sup>ème</sup> année à la 3<sup>ème</sup> année, qui devenait donc une année avec trois périodes : le premier semestre de DFGSM 3, le deuxième semestre de DFGSM 3, et la troisième période avec l'inclusion de ces UE de DFASM 1, mais avec une certaine inquiétude car les dettes n'étant pas autorisées ils ne pouvaient pas passer en 4<sup>ème</sup> année s'ils n'avaient pas validé ce module.

Le Doyen a en longuement discuté avec la Vice-Présidente Formation de l'Université, Madame PEYRARD, et il a été acté que pour les étudiants inscrits en DFGSM 3 en 2024/2025, ces UE de la période 3, si elles ne sont pas validées, pourront à titre transitoire constituer deux dettes n'empêchant pas le passage en DFASM 1. Ces UE feront partie intégrante de l'année de DFASM 1 en 2025/2026. Leurs enseignements et évaluations se dérouleront de manière anticipée à partir du mois de mai 2025. Les étudiants qui n'auraient pas validé ces UE en 2024/2025 devront les valider avant le DFASM 2. Les M3C ont donc été modifiées en ce sens et votées en CFVU (annexe D).

Monsieur CLAVELOU rajoute que cela règle également le problème posé aux étudiants partant en ERASMUS qui ne pouvaient pas passer ces UE et devaient impérativement redoubler.

Après un échange, cette modification des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences est donc soumise, pour régularisation, à l'avis des membres du Conseil ; elle est approuvée à l'unanimité.

### **2.4 – Master Santé Publique : modification de la responsabilité pédagogique**

Le Doyen annonce que le Professeur Laurent GERBAUD, responsable pédagogique du Master Santé Publique, ne souhaite plus assumer ce rôle compte tenu d'une surcharge de travail par ailleurs.

Il rappelle que ce Master comporte quatre parcours : Education Thérapeutique (responsable Mme Céline KOSSMANN), Risques en Santé et Environnement (responsable Mme SAUVANT-ROCHAT), Education Jeunes Enfants et Adolescents (porté par l'INSPE), et Evaluation en Santé (M. Laurent GERBAUD, celui-ci souhaitant en conserver la responsabilité).

La désignation de Madame Aurore COLLIN, Maître de Conférences des Universités en Pharmacie, est proposée en qualité de responsable pédagogique du Master Santé Publique, en remplacement du Professeur GERBAUD. Celle-ci en a accepté la charge.

Après un échange, les membres du Conseil approuvent cette désignation à l'unanimité.

### **2.5 – DE IBO : ouverture en apprentissage**

La parole est donnée à Madame Gaëlle ROBERT, Directrice Administrative de Composante. Elle informe l'assemblée qu'une demande d'ouverture en apprentissage du Diplôme d'Etat Infirmier de Bloc Opératoire (les deux années) a été faite directement par le CHU auprès de FORMASUP (CFA de l'Université Clermont Auvergne). Il convient donc de régulariser la situation quant au porteur universitaire (UFR) et vis-à-vis des instances (Conseil d'UFR et CFVU).

Cette démarche représente bien évidemment un intérêt certain pour la formation et la collaboration entre le CHU et l'UFR. Elle prendra effet début septembre 2025, le programme ayant été établi en toute compatibilité avec l'apprentissage. Tous les critères imposés par FORMASUP sont respectés. Le dossier administratif et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences seront présentés ultérieurement.

Après discussion, cette demande d'ouverture en apprentissage du DE IBO est donc soumise, pour régularisation, à l'avis des membres du Conseil. Elle est approuvée à l'unanimité.

## 2.6 – Formation Continue : renouvellement d'habilitation de DIU

La parole est donnée à Madame Coraline BONDIEU, Responsable Administrative Adjointe, qui présente le renouvellement d'habilitation suivant, au titre de l'année universitaire 2024/2025 :

Cursus visé et responsable pédagogique	Objet de la demande
<p>D.I.U. Infirmier(e) en Santé au Travail</p> <p><i>En présentiel</i></p> <p>Responsable pédagogique : Pr Frédéric DUTHEIL</p>	<p><b>Renouvellement avec modifications substantielles</b></p> <p><b>I) Maquette de formation</b> Modification de la note éliminatoire sur les examens écrits de l'année 1 et de l'année 2 à 10/20 (contre 08/20) Ajout d'une note éliminatoire au bloc soutenance (mémoire écrit + soutenance orale) à 10/20</p> <p><b>II) Règles de délivrance du diplôme</b> Suppression de la compensation entre les épreuves écrites et le bloc soutenance Compensation possible uniquement sur la note du mémoire écrit et de la soutenance orale</p> <p><b>Pour information :</b> Effectifs années précédentes : - Année 2023-2024 : 14 inscrits - Année 2022-2023 : 14 inscrits - Année 2021-2022 : 12 inscrits</p>

Une discussion s'engage avec les étudiants quant à la date de prise d'effet du changement de la note éliminatoire ; ils se questionnent sur la légitimité de modifier en cours d'année les M3C. Cette remarque sera remontée au Professeur DUTHEIL, responsable pédagogique.

A l'issue de cet échange, les membres du Conseil donnent un avis favorable à ce renouvellement d'habilitation (annexe E – nouvelle maquette) à la majorité absolue (six abstentions).

Interrogé depuis, le Professeur DUTHEIL, a précisé que les apprenants seraient informés oralement de la prochaine session d'enseignement et qu'ils recevront également une information écrite et traçable de sa part afin d'éviter tout recours.

## III – QUESTIONS DIVERSES

### 3.1 – ECOS

Les élus étudiants questionnent le Doyen quant au manque potentiel de patients standardisés et de professionnels de santé standardisés à Lyon Est pour les ECOS nationaux. Ce dernier n'a pas d'information particulière à ce sujet mais se renseignera au niveau de la Conférence des Doyens la semaine prochaine.

Pour les PSS à Clermont-Ferrand, un appel à candidatures a été fait pour les épreuves nationales, qui a reçu un écho très favorable de la part du Centre Hospitalier Sainte-Marie. Pour les épreuves facultaires de mars, ce rôle a été rempli par des Chefs de Clinique des Universités-Assistants de Hôpitaux et des médecins généralistes.

Il est également demandé un bref retour des épreuves du 20 mars dernier. Le Docteur Célian BERTIN, responsable local des ECOS, répond que tout s'est relativement bien passé pour Clermont-Ferrand. L'évolution de la plateforme UNESS facilite grandement la notation et son homogénéité, mais également le suivi de l'enregistrement des fiches : une évaluation par étudiant et par station. Les difficultés remontées ont été transmises à la responsable AURA ; un jury devrait se réunir prochainement pour en discuter. Les vidéos des stations, tournées avec une performance exceptionnelle, ont été réceptionnées ; une discussion avec le COPIL est en cours sur la meilleure manière de les faire parvenir aux étudiants, potentiellement par visio. La diffusion précise des grilles n'est pas prévue, conformément aux décisions prises par toutes les UFRs.

### 3.2 – Fin mandat Conseil

S'agissant de la dernière séance dans cette composition, Monsieur CLAVELOU exprime tout le plaisir qu'il a eu à travailler avec l'ensemble des membres du Conseil au cours de ces quatre années de mandat. Il souhaite les remercier pour les temps d'échanges riches et constructifs, malgré une période complexe faite de plusieurs réformes, d'un confinement, de la construction de la nouvelle Université avec la création des Instituts, de l'apparition de nouvelles formations (Audioprothèse, IPA, IBODE).

Il tient à souligner l'investissement de tous sans qui tout cela n'aurait pas été possible - enseignants, étudiants, équipes administratives - et la collaboration forte entretenue avec le CHU (la Présidente de la CME en particulier), avec ses deux Vice-Doyens et avec son assistante.

Il encourage vivement à voter les 25 et 26 mars 2025 pour la constitution du nouveau Conseil qui siègera à compter du 26 mai 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09 h 10.

Le Doyen-Directeur  
Pierre CLAVELOU

